

## **Circulaire du 22 mai 2018 relative à l'application du décret n°2016-1056 du 3 août 2016 modifié portant création des comités locaux d'aide aux victimes et des espaces d'information et d'accompagnement des victimes d'actes de terrorisme**

22/05/2018

Ce texte a pour objet de présenter les conditions de création et d'animation des comités locaux d'aide aux victimes et elle encourage à la définition d'une stratégie territoriale en matière d'aide aux victimes. Elle actualise et remplace la circulaire du 17 octobre 2016 relative aux comités locaux de suivi des victimes de terrorisme.

Au sommaire, elle indique qu'elle évoque : les missions, la composition, le fonctionnement des comités locaux d'aide aux victimes, le schéma local de l'aide aux victimes, les partenariats à initier puis l'organisation et le fonctionnement des espaces d'information et d'accompagnement des victimes de terrorisme.